

Faut-il changer le modèle d'Etat-social français ?

Après la Seconde Guerre Mondiale, s'impose un nouveau modèle d'Etat-social en France, construit notamment sur une logique assurancielle avec la création de la Sécurité Sociale sous l'action d'Ambroise Croizat, ministre du travail communiste sous le gouvernement De Gaulle. Pendant les Trentes Glorieuses, ce système apparaît incontestable.

A partir des années 1970, avec l'essor du chômage de masse, ce système rencontre ses premières difficultés. S'appuyant sur une hégémonie du salariat, le financement du système connaît des carences et la solidarité nationale exclut alors de fait les jeunes arrivant sur le marché du travail sans en trouver : de fait, ils ne peuvent bénéficier de droits sociaux dont l'accès est conditionné au cotisations salariales. Il en découle l'apparition de nouveaux "désaffiliés" pour reprendre les termes du sociologue français Robert Castel.

De plus en plus financé par l'impôt, faute de pouvoir être entièrement financé par les cotisations salariales, l'Etat-social français rencontre donc des difficultés qui semblent difficilement surmontables en conservant un système financé pour l'essentiel sur la base d'assurances sociales salariales.

Le modèle "conservateur-corporatiste" français, tel qu'il est classé dans la typologie d'Esping-Andersen, est-il voué à disparaître et à être remplacé par un Etat-Social libéral ?<sup>1</sup>

I) Un modèle d'Etat-social en crise ?

A) Un modèle d'Etat-social construit sur un salariat hégémonique

Jadis minoritaire et réservé aux vagabonds, **le salariat se développe au XIXème siècle pour devenir le modèle dominant au cours du XXème siècle**. Les ouvriers se fédèrent d'abord en créant des mutuelles qui ont vocation à les assurer contre les risques de la vie (maladie et vieillesse en particulier). **Le principe d'un Etat-social rendant obligatoire un système assuranciel garantissant aux travailleurs des protections contre ces risques naît au XIXème siècle et s'impose au XXème siècle en Europe**. Après la Seconde Guerre Mondiale, un modèle français,

---

<sup>1</sup> J'ai volontairement axé la problématique sur une opposition entre le modèle français actuel et l'hypothèse de son remplacement par un Etat-Providence de type libéral, excluant de fait celle d'un modèle social-démocrate. Ce choix s'explique par le fait que les débats actuels défendent uniquement le remplacement du modèle français par un autre de type libéral et aucunement par un modèle social-démocrate. Ceci étant, il est tout à fait légitime de poser une problématique mettant en lumière l'Etat-Providence Social démocrate.

inspiré à la fois des principes bismarckiens et beveridgiens, s'impose définitivement : il est notamment légitimé par le contexte d'après-guerre, les carences du système existant, engendrant la paupérisation de nombre d'individus, ayant été un facteur facilitant l'émergence du nazisme.

**Le financement du système repose alors pour l'essentiel sur l'existence de droits acquis par le biais des cotisations salariales.** Les travailleurs se voient ponctionnés d'une partie de leur salaire en contrepartie de quoi ils acquièrent des droits en matière de retraite, de famille et de santé. Le système est complété par la création d'une assurance-chômage qui, à l'époque des Trente Glorieuses, n'est guère coûteuse au regard du faible taux de chômage.

B) Déstabilisation du modèle d'Etat social avec le chômage de masse

**Le chômage de masse déstabilise le système puisque le nombre de cotisants se réduit et le nombre de bénéficiaire potentiels augmente.** Ainsi, les recettes sont en baisse et d'autres facteurs, comme l'allongement de la durée de la vie, contribuent à alimenter les besoins en termes de prestations sociales.

**Le sociologue Robert Castel a étudié ce qu'il nomme les "métamorphoses de la question sociale", à savoir le passage d'un système de solidarité locale et d'interconnaissance à un autre dont la solidarité est assurée par le biais des impôts et surtout des cotisations qui s'appuient sur un salariat devenu hégémonique.** Quand le chômage de masse apparaît, la totalité du système social est fragilisé et contribue à entraîner une "déstabilisation des stables" ainsi que la réapparition de "surnuméraires", c'est-à-dire d'un surplus d'individus par rapport à la capacité d'absorption qu'autorise un Etat-Providence basé sur la société salariale moderne.

Le modèle d'Etat-Providence français doit alors nécessairement être réformé pour parvenir à maintenir son financement. Mais vers quel modèle doit-il aller ?

II) Comment réformer le modèle d'Etat-social français ?

A) La libéralisation de l'économie est-elle une solution ?

La libéralisation de l'économie est très souvent avancée comme la solution aux difficultés rencontrées par le modèle français : en réduisant les cotisations sociales existantes, on baisserait le coût du travail, ce qui favoriserait la création d'emplois. La thèse défendue est que la baisse des

cotisations pourrait être compensée par la création d'emplois et donc par l'augmentation du nombre de cotisants, cette augmentation du nombre de cotisants compensant la baisse du volume de cotisations par cotisant et permettant *in fine* le maintien des prestations sociales à un montant équivalent.

**Cette solution dépend cependant du caractère effectif de cette théorie des effets vertueux de la libéralisation.** Dans le cas où cette libéralisation du travail n'engendrerait aucune baisse du chômage, il n'y aurait qu'un simple "effet d'aubaine" pour les entreprises, leur permettant d'accroître leurs profits, engendrant parallèlement une baisse des cotisations et, ce faisant, des sources de financement des prestations sociales qui pourraient, au contraire, avoir des effets négatifs sur l'économie : moins bien indemnisés, les bénéficiaires de l'Etat-Social "investiraient" moins dans l'économie, renforçant un cercle vicieux inverse au cercle vertueux espéré.

Cette solution apparaît d'autant moins évidente que l'on sait que les effets supposément vertueux de cette logique sont loin d'être avérés : dans les pays suivant des principes économiques libéraux, le chômage est certes un peu plus bas en moyenne, mais les salaires le sont également. En outre, certaines parties de l'Etat-Providence sont particulièrement difficilement réformables. Par exemple, le système de retraites français étant un système "par répartition", c'est-à-dire que les retraites sont financées par les cotisations des salariés et non un système "par capitalisation", dans lesquels on finance directement sa propre retraite. Dès lors, passer d'un système par répartition à un autre par capitalisation impliquerait que les actuels retraités n'auraient tout simplement plus aucune retraite, faute d'avoir financé leur retraite "par capitalisation". Tout au moins, il serait nécessaire de trouver le moyen de financer, vraisemblablement par l'impôt, les retraites de ceux qui n'ont pas encore capitalisé. Le système par capitalisation ne pourrait en réalité réellement et entièrement s'appliquer qu'aux nouveaux arrivants sur le marché du travail mais pas à ceux qui y sont actuellement et à ceux qui sont déjà à la retraite.

**Si le passage progressif de l'un à l'autre n'est pas inenvisageable, il implique une stratégie de long terme et, dans tous les cas, la transition s'avère nécessairement coûteuse. Il est en outre avéré que l'une des caractéristiques des régimes libéraux est d'engendrer de fortes inégalités.** Si la question du passage d'un système conservateur corporatiste à un autre, libéral, peut être mise en débat, il est en tout cas certain que cette éventualité n'a rien d'une solution miracle.

B) Amender l'Etat-social : lutter contre le chômage dans un contexte de mondialisation

Face aux difficultés qu'implique la bascule vers un système libéral, il apparaît alors opportun de s'interroger sur les possibilité de conserver, en le réformant, le principe de l'Etat-Providence français. **La crise de l'Etat-social français tient en réalité pour l'essentiel au chômage et au niveau des salaires. En réduisant le chômage et/ou en augmentant les salaires, on augmente mécaniquement les recettes des cotisations** et l'on trouve alors le moyen de conserver le système existant tout en l'adaptant aux problématiques contemporaines.

**Se pose encore – bien sûr – la question de comment faire : la question se pose avec d'autant plus d'acuité à l'ère de la mondialisation**, les politiques étant tenus de prendre en compte les politiques étrangères dans leur propre politique. Il s'agit d'un facteur contraignant majeur : en effet, jusqu'alors, les Etats disposaient d'une relative autonomie dans la détermination de leurs politiques, leur permettant de limiter les effets de la concurrence internationale.

Aujourd'hui, la situation est différente et de nombreux pays ont déterminé leur propre politique fiscale de telle manière à être compétitifs dans la lutte concurrentielle internationale. De ce fait, si la France dispose encore d'une large marge d'autonomie dans la détermination de sa politique économique et sociale, elle ne peut faire abstraction des politiques étrangères qui ont des répercussions sur son économie.

En somme, aucune solution n'apparaît comme un remède infaillible. Ignorer les évolutions contemporaines constitue un risque dont les conséquences ne pourraient qu'être problématiques. Réformer le modèle social français suivant le mouvement global de libéralisation ne semble pas pour autant une solution nécessairement plus efficace : extrêmement coûteuses sur de nombreux aspects et non nécessairement adaptées aux structures de solidarité sociale françaises, il n'est pas dit que ces réformes libérales atteignent les objectifs économiques attendus d'eux.